



| MAI Atlantique | N° 5 | Décembre 2012

Le Projet RaieBECA

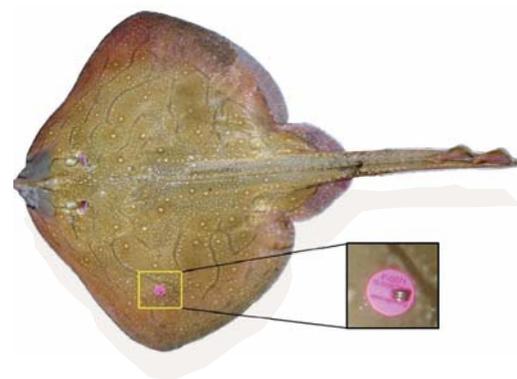
> Mise en œuvre d'un indice d'abondance

La raie brunette est une espèce qui n'a jamais été référencée sous cette dénomination en criée. Les débarquements étaient inclus dans la catégorie « divers raies » ou équivalent. Il est donc très difficile d'avoir une estimation des quantités débarquées avant l'interdiction de pêche et donc d'évaluer l'abondance du stock. La raie brunette est une espèce côtière qui était pêchée quasi-exclusivement par les petits navires (< 12 m) qui travaillent dans la bande des 20 milles. Les patrons de ce type d'embarcation ont été enquêtés afin de recueillir leurs connaissances empiriques permettant la mise en œuvre d'un protocole de suivi de l'abondance du stock.

L'objectif était de récolter des informations sur la biologie du stock (habitat, répartition, comportement,...) et d'identifier les spécificités de la pêcherie (occupation des zones de pêche, engins utilisés,...). Ces données ont permis de prendre en compte les variations de capturabilité de l'espèce qui doivent être connues pour l'estimation d'un indice d'abondance de type CPUE (captures par unité d'effort).

Ainsi il sera possible de mettre en place un protocole standardisé afin d'obtenir des séries temporelles d'indice d'abondance, en coopération avec les pêcheurs professionnels et les scientifiques, une fois la répartition spatiale de l'espèce identifiée grâce au marquage/recapture.

➤ La raie brunette (*Raja undulata*) est une espèce que la législation européenne sur la pêche interdit de débarquer en Europe depuis 2009 (règlement (CE) N° 43/2009). Afin d'envisager une autre approche de la gestion de cette espèce et de faire évoluer cette législation, il est nécessaire d'acquérir des informations complémentaires concernant la distribution, l'abondance et l'identité du stock de raie brunette. L'objectif du projet RaieBECA est de mieux évaluer l'importance et les caractéristiques du stock de raie brunette dans le secteur centre est atlantique, d'un point de vue socio-économique d'une part, et au niveau de sa distribution géographique et son abondance d'autre part.



> Illustration d'une raie brunette marquée à l'aide d'un disque de Petersen



Cette étude se base sur l'hypothèse d'un stock de Poitou-Charentes/Gironde, d'étendue limitée et ayant peu d'échanges avec les autres populations du golfe de Gascogne et des autres façades.

Elle est portée par l'AGLIA et le CREA, en partenariat avec IFREMER, l'APECS, les CRPMEM d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire. Cette étude se traduit par la mise en place sur les raies brunettes de marquage visuel de type disque de Petersen (cf. figure ci-dessus).

La fin du projet est prévue pour décembre 2013, les données seront ensuite analysées et transmises à l'Union Européenne en 2014 qui pourra ainsi réexaminer l'interdiction de pêche en vigueur et peut-être envisager un mode de gestion alternatif à une fermeture complète.

...le Projet RaieBECA

Bilan socio-économique

La première conséquence de l'interdiction de pêche de la raie brunette est la perte liée au déficit économique direct que cela génère. Les professionnels sont contraints d'éviter certaines zones où les raies brunettes sont devenues abondantes afin de limiter leurs captures accessoires. La compétition entre la raie brunette et d'autres espèces à plus forte valeur commerciale de même niveau trophique devient également problématique pour plusieurs navires. La raie brunette était, dans la grande majorité des cas, une espèce de complément. Elle permettait aux professionnels de rentabiliser certaines marées lorsque les autres espèces ciblées n'étaient pas présentes. Cette fermeture impose donc une réorganisation du mode de travail des professionnels qui doivent éviter les zones de forte abondance de raie brunette. C'est le cas des navires qui ciblent le turbot au filet ou le bar à la palangre de fond, et qui, en cas de faibles captures des espèces cibles, assuraient un revenu grâce aux captures de raies qui fréquentent les mêmes habitats. De même, les petites embarcations du port de Royan qui pratiquaient l'hiver la pêche de la raie brunette, à la côte dans l'estuaire de la Gironde, lorsque les conditions météorologiques ne permettaient pas d'aller plus au large, restent aujourd'hui à quai.

Il y a ensuite un déficit indirect, dû à l'adaptation à la législation. Du fait de changement de zones de pêche, l'interdiction de capturer de la raie brunette occasionne également un manque à gagner au niveau des autres espèces ciblées. Les palangriers de la Gironde et du bassin d'Arcachon déplorent également l'abondance de raies brunettes, l'espèce étant plus opportuniste, elle réduit le potentiel de capture d'autres espèces et entraîne dans le même temps une perte financière liée à l'achat des appâts. La fermeture occasionne également une perte sur l'investissement liée à l'utilisation de filets à raie avant la fermeture.

Bilan 2012

En 2012, 42 navires étaient volontaires pour embarquer les 3 observateurs recrutés dans le cadre du projet (1 au printemps, avec l'appui technique d'un stagiaire, et 2 à l'automne) et/ou marquer en autonomie pour les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine.

Au 12 décembre, 1203 raies ont été marquées. Un tiers de ces marquages a été réalisé par les professionnels volontaires. Ce bilan ne concerne que les données récupérées et ne prend pas en compte les informations toujours à bord des navires ni les derniers embarquements réalisés par les observateurs. 69 raies ont été recapturées, soit pour le moment un taux de recapture de 5,7%. Les recaptures ont principalement été réalisées à proximité des lieux où les raies ont été marquées. Ces résultats vont dans le sens de l'hypothèse avancée initialement concernant des populations de raies brunettes ayant une distribution géographique limitée. Il est important de continuer les opérations de marquage et de collecter d'avantage de données de recapture afin de confirmer ces premiers résultats. Ces informations permettront d'améliorer les connaissances actuelles sur cette espèce.

En 2013, le marquage va se poursuivre grâce aux professionnels volontaires investis dans le projet ainsi que par des affrètements de navires de pêche pour des pêches scientifiques dans le cadre du projet RECOAM porté par l'APECS.

► Bilan RaieBECA au 12 décembre 2012

Légende/
Raies marquées

- 1
- 10
- 100
- Recapture

0 5 10 20 Miles nautiques



Contacts :

► Aline Delamare
05 46 82 60 60
delamare.aglia@orange.fr

A
G
L
I
A

MAIA

Marine protected areas
in the Atlantic arc



Investir dans notre futur commun



L'AgliA, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture